



FIÈVRE CATARRHALE

Dispositifs d'aides



La région Hauts-de-France propose deux aides distinctes:

→ La prise en charge à hauteur de 70% des tests de fertilité, avec une enveloppe globale de 100 000 € attribuée par la région.

→ Le réaménagement des encours, avec une prise en charge de 50% des frais financiers liés à divers types de réaménagements. Dans la limite de 5000€ ou 7000€ pour les jeunes agriculteurs (JA) par exploitation .

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1038>

ASSURANCES, BANQUES, MSA

Si vous avez des préoccupations concernant le paiement de vos échéances, nous vous invitons à contacter la MSA ainsi que vos banques et assurances. Ils pourront vous fournir des conseils adaptés et vous aider à mettre en place des solutions comme des prêts à court ou moyen terme, mais également des échelonnements de cotisation. N'hésitez pas à leur poser toutes vos questions, ils sont là pour vous accompagner.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignements complémentaires.